

# Club de tennis Beauport-Est inc.

## Règlement en vigueur

1. La période d'ouverture du Club se déroule du 28 avril au 8 octobre 2018
2. Les mardis soirs de 18h00 à 22h30 sont réservés pour la ligue de double Subway
3. Pour les moins de 16 ans, il leur est permis de jouer après 19h00 **uniquement** s'ils sont accompagnés d'un adulte.
4. Les jeunes de 16 ans et plus peuvent participer aux jitneys, tournois et ligues.
5. Tout joueur doit se présenter au bureau du préposé avant l'accès au terrain de tennis, **afin de lui présenter sa carte de membre.**
6. Toutes les réservations de nos courts sont enregistrées sur le site [reservationsportive.com](http://reservationsportive.com) et celles-ci ne peuvent être faites que pour une période n'excédant pas deux jours de préavis. Elles peuvent aussi être faites par téléphone pour la même période, en prenant soin de bien donner son numéro de membre.
7. Toute réservation sera annulée après 10 minutes de retard. Une nouvelle réservation doit être faite auprès du préposé.
8. Aucun membre ne peut réserver d'avance **deux heures consécutives.**
9. L'utilisation du lance-balle est exclusive aux gens de **16 ans et plus.**
10. Tout bris du lance-balle pour usage excessif ou mauvaise utilisation entraînera des frais à la charge de l'utilisateur.
11. Les **souliers de tennis** ou **espadrilles** sont obligatoires.
12. Le torse nu et le costume de bain sont prohibés.
13. Aucune boisson ou cigarette n'est tolérée sur les courts.
14. Un langage correct doit être observé et les colères évitées.
15. La carte de membre est non-transférable. Aucun remboursement de la cotisation ne sera accordé, sauf en cas d'une raison majeure.
16. Le Club n'est pas responsable des objets oubliés ou volés.
17. Toute personne manquant à ces règlements est passible d'expulsion et verra sa carte de membre retirée sans remboursement.
18. Tout grief devra être soumis au Comité d'administration.